

**LADEPECHE.fr**

Article dans la dépêche du midi : publié le 27/06/2023 par Gilles-R Souillés :

## **Impôts : la campagne de déclaration de patrimoine tourne au cauchemar**

Le lancement de la campagne de déclaration des biens immobiliers par la direction générale des finances publiques a surpris les contribuables qui ne comprennent pas les raisons de redéclarer leur patrimoine déjà connu. Les Syndicats dénoncent le manque d'ergonomie de l'outil informatique et "les nombreuses informations immobilières erronées", qui rajoutent à la confusion.

En théorie, le nouveau service baptisé "Gérer mes biens immobiliers" (GMBI) mis en place par la direction générale des finances publiques doit recenser, simplifier et clarifier la situation patrimoniale des particuliers au regard des impôts locaux, taxes foncières et taxe d'habitation. Il s'agit de s'adapter aux évolutions majeures intervenues sur la fiscalité directe locale avec notamment la suppression de la taxe d'habitation pour toutes les résidences principales et tous les contribuables. " Comme la taxe d'habitation reste applicable aux résidences secondaires et aux appartements vacants, il était nécessaire d'identifier les locaux qui demeurent taxables, explique Hugues Perrin, le directeur régional des finances publiques d'Occitanie. C'est pour cela que la loi de finances de 2020 a mis en place une nouvelle disposition déclarative à destination de l'ensemble des propriétaires, personnes physiques ou personnes morales". Ainsi, si vous louez votre bien de façon saisonnière, vous avez des dépendances, vous êtes propriétaire de l'habitation que vous occupez, vous louez votre bien à un membre de votre famille, ou par le biais d'une agence immobilière, vous êtes concernés.

### Des services fiscaux débordés

Mais la campagne lancée, sans communication, par le gouvernement, ces dernières semaines, auprès des contribuables propriétaires, tourne à la confusion. Beaucoup ne comprennent pas pourquoi ils doivent de nouveau déclarer leurs biens et découvrent que l'administration fiscale retient parfois de surfaces ou des nombres de pièces habitables qui ne correspondent pas à la réalité. Résultat, les services fiscaux croulent sous les demandes d'explications avec des personnels sous tension. "Nombre d'utilisateurs, notamment les personnes âgées ou en situation d'illectronisme, soit 12 % de la population, n'arrivent pas à finaliser leur déclaration, explique Régis Lagrifoul, représentant syndical de Solidaires. Le manque d'ergonomie de l'outil informatique ou encore les nombreuses informations immobilières erronées reprises dans l'appli poussent les gens à se rendre aux guichets de l'administration des finances publiques. On est débordé, on a jamais vu ça...L'absence d'une déclaration papier et le choix assumé d'une procédure totalement dématérialisée provoquent une forte incompréhension, et parfois voire de l'agressivité de la part des contribuables" s'inquiète-t-il.

Le syndicat fourni des chiffres éloquentes. Dans le seul département de la Haute-

Garonne, une augmentation de 37 % de la réception physique a été enregistrée : file d'attente, incompréhensions des usagers et tensions se multiplient. " Nous constatons aussi une explosion des sollicitations téléphoniques, sur le portail usager, par mail, précise Yves Peyras, un autre délégué syndical. Par exemple le centre des impôts fonciers de Muret compte 10 000 e-contacts à traiter, à Colomiers 803 messages sont en attente, à Balma près de 900, et à la Cité administrative de Toulouse, 1000 dossiers patientent avec en moyenne 7 semaines d'attente pour obtenir une réponse tardive".

Le délai de déclaration repoussé au 31 juillet

Une situation qui a contraint la direction des finances publiques d'Occitanie à repousser le délai de déclarations des contribuables du 30 juin au 31 juillet. " On ne peut pas faire autrement et nous avons déjà alerté des difficultés à venir, poursuit Yves Peyras. À ce jour, moins de

60 % des propriétaires ont rempli leurs obligations déclaratives et rectificatives dans ce nouvel applicatif, un outil informatique non abouti qui pourrait amener nombre de difficultés en fin d'année".

Le syndicaliste n'est pas rassurant. "En cas de non-dépôt, ou d'erreur dans leur déclaration, les contribuables pourraient voir leur bien ou une partie de leurs biens, un garage par exemple, soumis à la taxe d'habitation sur leur résidence secondaire, prévient-il. Il en résulterait une contrainte pour les usagers d'effectuer des réclamations contentieuses pour être rétablis dans leur droit et une charge de travail supplémentaire pour les agents des finances publique, déjà confrontés aux incessantes suppressions d'emplois et aux multiples bugs informatiques".

Attention au descriptif de vos biens

Du côté de la direction, on se veut plus confiant. "Si le descriptif de vos biens n'est pas tout à fait exact, par exemple si vous estimez que le nombre de m<sup>2</sup> ou le nombre de pièces est différent, vous pouvez faire une demande via la messagerie sécurisée de votre espace particulier en choisissant le thème "j'ai une question sur le service biens immobiliers", puis "j'ai une question sur le descriptif de mon bien immobilier", précise Hugues Perrin. Il n'est pas utile de réitérer votre demande même si vous n'avez pas de réponse au bout d'une semaine, votre demande est bien prise en compte et le service foncier traitera alors votre demande de renseignements. Mais vous devez tout de même valider votre déclaration d'occupation impérativement avant le 31 juillet".

D'ici là, quelques propriétaires stressés risquent de mal dormir...

Paris le 27 juin 2023

**Solidaires Finances Publiques**

**DÉCLARATION DES BIENS IMMOBILIERS**

**STOP À LA DÉMATÉRIALISATION**

**OUI POUR DES SERVICES PUBLICS DE LA DGFIP RENFORCÉS ET RÉHUMANISÉS**

Vous venez aujourd'hui dans un Centre des Finances Publiques, car vous ne savez pas ou ne pouvez pas remplir votre déclaration des biens immobiliers en ligne.

Solidaires Finances Publiques, 1<sup>re</sup> organisation de la DGFIP, comprend votre démarche.

Aujourd'hui, le choix fait et assumé par le gouvernement et par la direction générale des Finances Publiques de recourir à des procédures totalement dématérialisées, est inacceptable.

Aujourd'hui, il est clair que l'ensemble des contribuables, usagers et usagers, ont besoin d'un service de proximité. Ce service doit être à votre écoute au quotidien, et doit avoir les moyens humains de répondre à vos interrogations.

De ce fait, nous **CONDAMNONS** le recours et le choix idéologique faits par le gouvernement et l'administration consistant à faire reposer sur vous-même les travaux qui, auparavant, étaient réalisés par les agents et agentes de l'administration fiscale.

Nous **CONDAMNONS** le recours systématique à des procédures dématérialisées uniquement par internet.

Nous **CONDAMNONS** les 32 000 emplois supprimés depuis 2008 dans l'administration des Finances Publiques, emplois qui manquent cruellement pour vous aider dans vos démarches.

Nous **EXIGEONS** aujourd'hui, de l'administration, une vraie prise en compte de vos attentes, de vos besoins, ainsi que de meilleures conditions de travail pour les agents des Finances Publiques qui font de leur mieux dans un contexte très compliqué.

**AVEC NOUS, DITES STOP À LA DÉMATÉRIALISATION**

**ET À LA CASSE DU SERVICE PUBLIC !**

solidairesfinancespubliques.org